

Le Passage d'Agen, le 6 décembre 2022

Mesdames les Présidentes et
Messieurs les Présidents d'associations

N/Réf.:1265 FG/VL/EG/PA
Affaire suivie par : Pôle Vie Associative
05 53 98 64 74

OBJET : Demande de subvention 2023
et/ou demande soutien en nature 2023

Mesdames, Messieurs,

Les associations locales font la richesse et la vitalité de notre Commune. C'est pourquoi, dans la continuité de l'année passée, la Commune a décidé de continuer à soutenir de manière volontariste, les associations passageoises, que ce soit par l'octroi de subventions de fonctionnement ou d'investissement et/ou par un accompagnement en nature (mise à disposition de locaux, de matériel ou de personnel...).

Pour bénéficier de ces soutiens, je vous invite à renseigner le ou les formulaires adéquats en pièces jointes ou à les retirer directement auprès du service Vie Associative du Centre Culturel soit :

- le document CERFA n° 12156*05 et le formulaire intitulé « Compte-rendu d'activité 2022 » dûment complété pour une demande de subvention en numéraire,
- le seul compte-rendu d'activité 2022 pour une demande de soutien en nature.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République, vous devrez également joindre le modèle de Contrat d'Engagement Républicain, joint en annexe du présent courrier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ces documents, accompagné des pièces justificatives, devra être retourné au plus tard le lundi 27 février 2023 à la Mairie, Place du Général de Gaulle.

Le service Vie associative est à votre disposition au 05 53 98 64 74 ou associations@ville-lepassage.fr, pour vous accompagner dans la complétude de vos dossiers.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Tres cordialement,

PJ : Contrat d'Engagement
Républicain, le Cerfa, le
Compte Rendu d'Activité
2022



Francis GARCIA